

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Hésitation ou manœuvre d'Hitler !... C'est parce que ses adversaires sont unis pour faire la guerre qu'ils ont encore quelques chances de sauver la paix. — Les forces militaires en présence !

Au moment où j'écris, on est en pleine incertitude. Impossible de prévoir où l'on en sera demain quand ces lignes paraîtront.

Durant la semaine qui vient de s'écouler, on avait la sensation d'être menés par une force inexorable vers un destin déjà fixé. Chaque heure qui passait était comme un pas nouveau qui nous rapprochait de la guerre. Et les mesures qui se succédaient d'un jour à l'autre semblaient réglées par un mécanisme irrésistible et fatal.

On n'osait plus concevoir d'espérance.

Tout à coup, un temps d'arrêt ! Il s'est produit dans les circonstances d'où l'on s'attendait à voir sortir les décisions irrévocables.

L'ignoble trahison bolchevique venait d'être consommée. M. de Ribbentrop, triomphant, rapportait de Moscou l'infâme papier dûment signé et paraphé. Dès son retour à Berlin, une longue conférence nocturne réunissait le Führer, ses conseillers politiques et ses chefs militaires. Tout le monde croyait qu'on y prenait les suprêmes résolutions et que la guerre allait en sortir.

Ce qui s'est décidé dans cette conférence, nul ne le sait, ni les sinistres conjurations qu'on a pu y préparer. Mais le public fut informé d'abord que le Führer ne présiderait pas la cérémonie de Tannenberg où il devait prononcer le discours attendu comme le signal d'entrée en guerre. On apprit, en outre, qu'il avait convoqué les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Enfin, que ce dernier, après son entretien avec Hitler, avait décidé de se rendre immédiatement à Londres porteur d'une communication dans laquelle le Chancelier allemand faisait au Premier ministre britannique des suggestions pour le règlement du conflit polonais dans un sens favorable aux revendications du Reich.

Depuis lors — car les choses vont vite et le fait du jour repousse dans un lointain passé l'événement sensationnel de la veille — l'ambassadeur britannique est retourné à Berlin où il a remis au Führer la réponse de son gouvernement. On attend les résultats de ce dialogue tragique.

Voilà où en sont les choses au moment où j'écris. Nous saurons, peut-être, tout à l'heure, ce que réclamait Hitler et ce qui lui a été répondu au nom de l'Angleterre, de la France et de la Pologne.

Nous ne pouvons donc raisonner que sur des hypothèses. Mais il en est qui semblent bien vraisemblables et d'après lesquelles le Führer aurait émis des exigences plus dures encore que celles qu'il avait présentées, il y a quelques mois, à la Pologne elle-même et que celle-ci avait repoussées. Au lieu d'atténuer ses prétentions, il les aurait considérablement augmentées.

Où bien, nous nous trompons complètement, ou bien cette tentative du Führer ne serait qu'une manœuvre pour essayer d'amener une nouvelle conférence de Munich où le sort de la Pologne serait réglé sans la Pologne, comme le sort de la Tchécoslovaquie fut traité sans la Tchécoslovaquie.

Comme pour répondre d'avance à ces tentatives, une alliance avait été signée la veille à Londres entre la Pologne et la Grande-Bretagne. Alliance qui prévoit non seulement l'assistance mutuelle dans le cas d'une agression non provoquée, mais pour tous les cas où l'indépendance de l'une des deux puissances viendrait à être menacée directement ou indirectement, fût-ce même sous la forme de mesures de pénétration économique. C'est-à-dire que l'Angleterre, avec toutes ses forces, garantit l'entière indépendance politique et économique et la pleine souveraineté de la République polonaise. L'alliance anglo-polonaise est donc encore plus étendue et plus forte que celle de la Pologne et de la France.

Et cet engagement pris par le gouvernement britannique contribuera sans doute à convaincre le Führer qu'il a manqué son effet avec son pacte russo-allemand et qu'il doit renoncer à l'espoir de dissocier le front de ses adversaires. Et c'est parce qu'ils sont unis pour faire la guerre, qu'ils ont encore quelques chances de sauver la paix.

Dans le moment où nous sommes, les indications sur les forces militaires en présence sont particulièrement intéressantes.

La position que vient de prendre le gouvernement de Moscou pose de nouveau le problème de la répartition des effectifs qui éventuellement seraient mis sur pied, tant du côté des nations démocratiques que du côté de l'axe. Le Capital publie les informations suivantes :

En ce qui concerne les premières, écrit *Le Capital*, qui comprennent la France, l'Angleterre, la Pologne, la Roumanie, la Turquie, la Grèce et l'Egypte, l'expert militaire américain George Elliot estime qu'elles peuvent disposer de 128 divisions d'infanterie, de 17 divisions de cavalerie, de 5 divisions de tanks et de 132 divisions de réserves, alors que le bloc totalitaire (Allemagne, Italie, Hongrie) ne peut opposer que 102 divisions d'infanterie, 7 divisions de cavalerie, 5 divisions de chars et 73 divisions de réserve. Il y a donc disproportion très grande en faveur des nations démocratiques sur toute la ligne, sauf en ce qui concerne les chars de combat, où les deux camps sont à égalité.

En ce qui concerne les forces navales, il existe une supériorité écrasante du côté des nations démocratiques ; enfin, pour l'armée de l'air, le bloc totalitaire alignait bien, en mars dernier, 6.500 appareils, chiffre sensiblement égal à celui du Front de la paix, mais il convient de remarquer que le facteur quantité et celui de la qualité ont joué, depuis cette époque, sensiblement en faveur des nations opposées à l'hégémonie allemande.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Méditerranée, mer indivise

Les grandes ou petites puissances bordent la Méditerranée ou y ont des intérêts vitaux : la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, la Grèce et la Turquie. L'une d'elles peut-elle prétendre que ce vaste lac indivis soit « *mare nostrum* » ? Non, certes. La Rome des Césars eut cette ambition et faillit la réaliser, à l'époque où ses légions tenaient à la fois l'Asie, l'Afrique, la côte méditerranéenne française et la Grèce. Mais l'histoire ne renouvellera pas cette conquête foudroyante due à l'immense supériorité de l'empire de Rome en matière d'armements. Aujourd'hui, la Méditerranée est devenue un carrefour maritime indispensable à tous les peuples qui commercent, à tous les Etats qui ont des colonies. Et l'un d'eux ne peut pas plus prétendre à l'acquiescement qu'un pion ne saurait vouloir acquiescer à un passage étroit, une auto annexe une venant, sous prétexte, l'un qu'il est gêné par les autres piétons, l'autre que l'immeuble où elle a son garage est le plus vaste de l'avenue.

Pour la Grande-Bretagne et la France, l'affaire est d'importance. Suez est la route directe vers les Indes ; la Méditerranée occidentale est le gué entre Marseille et les ports de l'Afrique du Nord. Aussi bien, sentant le danger, Londres s'était-il hâté d'obtenir de l'Espagne le droit d'occupation de Gibraltar, verrou de l'Ouest, dont les formidables fortifications défient aujourd'hui toute tentative de forçage du goulot de quinze kilomètres conduisant vers l'Atlantique. Le second verrou, au Sud, Suez, est moins bien fermé. Une occupation de l'Egypte mettrait en péril la sécurité de la navigation dans le canal. Quant au troisième verrou, celui des détroits turcs en Méditerranée orientale, Ankara, qui en est la maîtresse, vient de le mettre à la disposition des alliés de la paix. La France, elle, a créé de toutes pièces, à Mers-el-Kébir, un port de guerre destiné à compléter Toulon.

On peut donc conclure de ce bref examen qu'en cas de guerre, la Méditerranée deviendrait plus que jamais une mer fermée. Les flottes adverses s'y trou-

Informations

Des mesures de précautions au Maroc

En raison des circonstances actuelles, le résident général au Maroc a pris une nouvelle série de mesures concernant les transactions commerciales.

Aux termes de ces mesures, l'exportation des charbons de toutes natures est interdite.

Obligation est faite aux détenteurs de stocks d'essence et d'huile de déclarer la quantité stockée.

Les détaillants ne sont point touchés par cette disposition.

Enfin, le droit de réquisition est ouvert, à la date du 26 août, pour les besoins militaires.

Les ordres de réquisition ne pourront être délivrés que par les commandants en chef de l'armée, de la marine et de l'air au Maroc.

La Suède prend des mesures de protection

Le « Social demokraten » annonce que des mesures très importantes ont été prises par les autorités suédoises pour assurer la défense de la neutralité suédoise.

L'organe gouvernemental cite notamment : L'armement de l'escadre à Goteborg, le renforcement et la mise en état de défense du fort d'Elfsborg. Les fortifications des côtes ouest sont motivées, dit le journal, par l'éventualité d'opérations des pays belligérants. Certaines catégories de réservistes sont rappelés.

Le rationnement en Allemagne

Voici les quantités qui seraient attribuées à chacun pour les quatre prochaines semaines en Allemagne :

Viande ou charcuterie ou conserves, 700 grammes par semaine ; laitages, beurre, fromage, bulles ou graisse, 600 grammes par jour ; sucre, 280 grammes par semaine ; margarine, 110 grammes par semaine ou en remplacement 50 grammes de sucre ; graisses, 150 grammes par semaine ; café ou ersatz de café, 32 grammes ou 1/8 de livre par semaine ; lait, 0.1.20 par jour pour les enfants âgés de moins de six ans et, sur certificat, il sera attribué 0.1.50 de plus, soit 0.1.70 par jour, de même pour les femmes enceintes ou qui nourrissent.

Les ouvriers occupés à des travaux particulièrement pénibles toucheront jusqu'à 1.150 grammes de viande par semaine. Les quantités de savon attribuées par tête de la population sont de 150 grammes pour quatre semaines. Le charbon, les textiles et les cuirs ne sont pas encore tarifiés.

Accords définitifs anglo-franco-turcs — A l'exception de quelques détails secondaires, les accords politiques définitifs entre la Turquie, la France et la Grande-Bretagne sont prêts.

Leur ratification est donc prochaine.

A la frontière, en face de Strasbourg

Depuis samedi matin, les grilles de fer du pont du Rhin entre Strasbourg et Kehl sont fermées. Les porteurs alsaciens d'une carte frontalière, désireux de se rendre à Kehl, ont été en principe retournés par les contrôleurs allemands. La circulation entre l'Allemagne et la France est matériellement arrêtée.

A la frontière franco-italienne

La frontière italienne est fermée par les Italiens ; telle est la décision qui a été prise par les autorités transalpinnes et mise en application dès jeudi soir.

La frontière germano-danoise est fermée

La frontière germano-danoise est fermée depuis samedi. Les chemins de fer danois ont suspendu depuis samedi soir, à 22 heures, tout trafic ferroviaire avec l'Allemagne, notamment en gare de Padborg.

Protestations polonaises

Le bruit a circulé samedi soir, à Berlin, que M. Lipski, ambassadeur de Pologne, se serait rendu auprès du chancelier Hitler. Cependant l'ambassade de Pologne dément catégoriquement tous ces bruits.

Elle déclare, par contre, que M. Lipski s'est rendu au ministère des affaires étrangères au cours de l'après-midi pour protester auprès du secrétaire d'Etat Woermann contre les informations publiées dans la presse allemande au sujet de la Pologne.

Il n'aurait donc pas eu l'air de se rendre à Berlin, hors le harem de l'Adriatique italienne et allemande peuvent encore s'y battre, à armes à peu près égales, contre les forces locales franco-anglaises, jamais elles ne pourront recevoir des renforts venus de l'Atlantique, tandis que les navires français et britanniques seront à même d'accroître sans limites leur supériorité.

M. Mussolini aurait donc bien tort de considérer la Méditerranée comme une mer italienne. On ne possède un terrain où on occupe quand on est le maître d'y entrer ou d'en sortir. A ce compte-là, la Méditerranée est plutôt une mer anglo-franco-turque...

POL HARDUIN.

L'Egypte prend d'importantes dispositions

Le conseil des ministres a décidé de prendre un décret lui conférant des pouvoirs extraordinaires en vue d'assurer la sécurité de l'Egypte et l'organisation du pays dans l'éventualité d'un conflit armé.

Le gouvernement a décidé la constitution d'une armée territoriale et l'appel de nombreux réservistes.

En Espagne

Le général Franco a licencié son état-major général, indiquant par là que l'Espagne n'a pas d'intention guerrière.

Les rapports entre les Etats-Unis et le Japon

Une amélioration sensible des rapports politiques et commerciaux entre les Etats-Unis et le Japon est escomptée à bref délai dans les milieux diplomatiques de Washington. Ceux-ci attachent une très grande importance aux informations parvenues de Tokio au département d'Etat, selon lesquelles le gouvernement japonais est placé dans une situation extrêmement difficile par la trahison de Berlin et se trouve contraint à réviser toute sa politique étrangère.

EN PEU DE MOTS...

— Fedor Roskolnikov, ex-ambassadeur des Soviets à Sofia, ancien secrétaire du bureau politique du parti bolchevik, actuellement à Grasse, dans un accès de folie subite, a tenté de se suicider.

— Les autorités espagnoles ont interdit la chasse sur les terres situées à moins de 20 kilomètres de la frontière espagnole. Seules les troupes ont désormais le droit de pénétrer avec leurs armes dans les territoires proches de la frontière.

— Au cours des épreuves de marche du match Lettonie-Suède, qui a commencé samedi, le Suédois Mikaelson a établi un nouveau record de marche du monde de 20 kilomètres, couvrant la distance en 1 heure 33 minutes 54 secondes 8/10, améliorant l'ancien record de 22 secondes.

— On assurait samedi dans les couloirs de la Chambre que M. Gaussoit, député de la Dordogne, aurait donné sa démission du groupe communiste.

— En raison des circonstances actuelles, les épreuves orales du concours d'admission à l'Ecole du service de santé militaire sont ajournées.

NOS ÉCHOS

Réplique.

Fritz Mannheimer, qui vient de mourir, réalisait — tant physiquement que matériellement — le type du « gros » banquier.

Fumeur enragé, il avait presque constamment à la bouche un énorme Havane.

Vous avez tort, lui disait-on, le cigare est mauvais pour votre cœur.

Mais Mannheimer de répondre alors avec un sourire amer :

— Pas du tout ! C'est malheureusement mon cœur qui est mauvais pour le cigare !

Le bon truc.

En finissant une promenade digestive dans une des principales artères de Lille, Achille rencontre son vieil ami Léonard qu'il n'avait pas vu depuis quelques années. A la voir si rubicond, si pomponné, si bien vêtu, Achille ne peut s'empêcher d'admirer son ami et de le questionner :

— Alors, toujours en pleines affaires !

Avec succès, à ce que je vois ?

— Ah ! ne m'en parle pas. Plus j'en vends, plus ils reviennent.

— Hum, ça a l'air intéressant.

— Tu penses, les pigeons voyageurs que l'on m'a achetés le matin, je suis sûr de les retrouver le soir au pigeonier.

Mot de chasseur.

— Je croyais que vous tiriez une perdrix et vous tuez un lapin !

— Oui, j'ai tiré un peu trop bas...

Le fou humoriste.

Un fou se promène. Il regarde avec attention les devantures des magasins. Tout à coup, il s'arrête, intéressé, devant une enseigne de « Pompes Funèbres ».

Il entre et l'employé classique, tout de noir vêtu, se précipite à son devant :

— Monsieur désire ?

— Je voudrais une pompe.

— Mais nous ne vendons pas de pompes.

— Pourquoi ? Enfin, qu'est-ce que vous vendez ?

— Nous vendons des bières.

— Alors, donnez-moi un demi.

C'est bien simple.

La fanfare d'une petite société doit défilé dans le village. On procède à une répétition et le chef est désolé car les hommes n'arrivent pas à s'aligner correctement.

A la fin, l'homme, furieux, s'écrie :

— Arrêtez-vous un peu ! Maintenant, sortez des rangs et venez voir de quoi vous avez l'air !

Les trois nuances du fascisme

Edouard Daladier a dit un jour que l'Allemagne hitlérienne, l'Italie fasciste et la Russie communiste interdisaient également sur leurs territoires toute propagande autre que celle du gouvernement.

C'est mettre en évidence un trait commun aux trois sortes de fascismes qui se situent en Europe : le despotisme des esprits qui facilite le despotisme des corps.

En effet, le fascisme a trois nuances :

La brune, celle d'Allemagne ; la rouge, celle de Russie et la noire, celle d'Italie.

Le fascisme brun comme le rouge et le noir connaît la propagande abêtissante, le mensonge systématique, la servilité devant le chef.

Le fascisme rouge, comme ses concurrents, connaît le travail forcé, le loisir forcé, la joie forcée, la tyrannie.

Le fascisme noir, né en terre latine d'une réaction contre le communisme, est devenu peu à peu aussi barbare que ses concurrents.

Le fascisme a trois Führers :

Le Führer-Mussolini est habile à dupes les masses autant que ses compères, le Duce-Staline et le Kamarade-Hitler.

Le Führer-Staline qui se dit démocrate est aussi despote que ses compères de la camarade-Mussolini et le Duce-Hitler.

Le Führer-Hitler est aussi autocrate que ses compères en tyrannie, le Duce-Mussolini et le Camarade-Staline.

Le fascisme a trois polices :

L'Ovra italienne est aussi habile que le Guépéou stalinien et la Gestapo hitlérienne pour envelopper les citoyens d'un réseau serré d'espionnage et de trahison.

Les limiers de la Guépéou comme ceux de l'Ovra et de la Gestapo savent organiser les complots policiers pour perdre ceux qui ont déplu au Tyran.

Les shires de la Gestapo comme ceux de l'Ovra ou de la Guépéou ne lâchent jamais leur proie. Serait-on Maréchal ou Ministre, on ne leur échappe pas.

Le fascisme a trois ceintures qui se font en toutes pointures :

Grâce à la ceinture rouge, les prolétaires russes qui disposent de l'Ukraine (le plus fécond des pays à blé) connaissent parfois la famine et souvent la privation.

Rupture.

Un fantaisiste vient de quitter la compagnie avec qui il vivait depuis plusieurs années. Elle se désespère. Un ami cherche à réplâtrer la liaison. En vain. Il insiste :

Grâce à la ceinture brune, les sujets du génial Hitler ont eu l'avantage de remplacer le beurre par la graisse d'armes.

Grâce à la ceinture noire, les Italiens, propriétaires de l'Ethiopie (le royaume du café) sont privés de café et trempent avec amertume leur mauvais pain noir dans du jus de chicorée.

A ces observations dont le tour humoristique n'enlève rien à leur sérieux, nous voulons ajouter sans un mot de plus quelques lignes de Roland Dorgèles, l'auteur des *Croix de bois*. Ce sont celles par lesquelles se termine son ouvrage, *Vive la liberté*, où il rapporte ce qu'il a vu dans une enquête menée successivement en Russie, en Allemagne et en Italie. Voici ce qu'il écrivait, qui reste d'une vérité et d'une actualité saisissantes :

« Français contents de rien, Français absurdes, Français ingrats, ne comprenez-vous pas que vous êtes, malgré tout, des privilégiés dans cette Europe haletante ? Vous vous croyez pauvres, opprimés, amoindris ? Regardez par-dessus les frontières et vous ne grognerez plus :

« Les délices de Moscou ?... L'endurance de Berlin ?... La prospérité de Rome ?...

« A d'autres ! J'en arrive...

« Mais pour vous détromper, il faudrait vous prendre par le bras,

« vous traîner sur place, vous contraindre à regarder. C'est seulement en revenant de l'U.R.S.S. que

« l'ouvrier communiste renoncera aux Soviets. Lorsqu'il aurait vu

« ses pareils traités comme du bétail.

« C'est seulement en rentrant de

« Prusse que le bourgeois césarien

« se rallierait de bon cœur à la Démocratie. Si j'ai consacré la plus

« grande partie de mon enquête à

« l'Union Soviétique, c'est que ce régime est le plus inique, le plus

« cruel, le plus dégradant qui soit

« imposé à l'Europe. C'est contre lui,

« d'abord, que nous devons nous dresser.

« Or, ces régimes de force, la France n'en veut pas. Quels qu'ils

« soient. D'où qu'ils viennent. Sous le casque ou la casquette, c'est le

« même crâne dur. Je l'ai vu au

« Kremlin. Je l'ai vu sur la Sprée. Il n'y a que l'uniforme qui les dis-

« tingue.

« Certains prétendent qu'en ne

« servant pas l'un, on devient soldat

« de l'autre. Entre les faiseux et la

« faucille, nous refusons de prendre

« parti.

« Nous voulons défendre notre li-

« berté ! »

— Elle ne cesse de pleurer, elle dit qu'elle le doit les plus belles années de sa vie.

— Je ne lui demande pas de me les rendre, coupe le fantaisiste, impitoyable.

LE LIEUR.

Chronique du Lot

Nos marchés aux chasselas

De notre correspondant de Castelnau-Montratrier :

Il est indispensable dans l'intérêt des producteurs de chasselas, fruits et primeurs, que le comice cantonal agricole de Castelnau-Montratrier, le Syndicat des producteurs et expéditeurs de Haut et Bas-Quercy et le conseil municipal étudient très sérieusement dans tous leurs détails les méthodes de vente qui, dans notre région, doivent être recommandées à nos agriculteurs comme les plus avantageuses.

La vente des raisins de table sur pieds, l'expédition directe de ces fruits à des maisons commerciales des grands centres, leur vente par intermédiaires réservant parfois des surprises des désagréables surprises les fruits étant souvent payés à des prix très inférieurs aux cours généraux du moment.

Ces méthodes de vente étudiées par des agriculteurs compétents pourraient être modifiées et alors conservées par les producteurs qui en sont partisans.

Les méthodes de vente doivent toutes être loyales et honnêtes et pour cela les cours du moment doivent être exactement connus par les vendeurs aussi bien que par les acheteurs.

La vente des chasselas sur les marchés bien organisés est certainement le procédé de vente le plus avantageux pour les producteurs, puisque les prix sont connus par tout le monde lorsque les municipalités des communes où se tiennent les marchés font le nécessaire.

Il faut également que tous les beaux fruits dorés de notre région soient vendus sans exception sous la marque de « chasselas de Castelnau-Montratrier ». Que tous les raisins soient portés sur nos marchés dans des emballages parfaits portant tous la marque précédente.

Ces emballages seront conformes aux modèles que les producteurs établiront dans les réunions que nous préconisons.

L'emballage en plateaux sur une ou deux rangées est recommandé.

Dans les cages à plusieurs rangées, il faut liser les chasselas, c'est-à-dire interposer entre les diverses couches des feuilles de papier qui éviteront la mouillure. Ces feuilles devront porter la marque de nos chasselas.

Les vendeurs devront veiller à ce qu'il y ait aussi conformité absolue dans le contenu de leurs emballages. Les raisins doivent être de même qualité dessous et dessus, le fardage sera rigoureusement réprimé par application du décret du 15 septembre 1932.

Tous nos producteurs ont le plus grand intérêt à vendre absolument tous leurs magnifiques chasselas sur le marché. Sous aucun prétexte, ils ne doivent porter directement leurs raisins au domicile de quelques acheteurs.

Nous publierons bientôt l'arrêté de M. le maire fixant la date d'ouverture des marchés qui sont les plus importants de notre joli Bas-Quercy. Que les acheteurs se groupent nombreux sur notre place et que nos agriculteurs approvisionnent très abondamment nos marchés journaliers.

Contre la hausse des produits de consommation

Le ministère de l'Economie nationale communique :

En raison des circonstances présentes, le Comité national de surveillance des prix invite expressément les commerçants et industriels à assurer la plus grande stabilité des prix et fait appel à leur sentiment du devoir commun pour maintenir l'état normal des transactions.

Le Comité national de surveillance des prix vient d'ailleurs d'adresser aux Comités départementaux de surveillance des instructions rigoureuses pour que les déplacements militaires et civils, modifiant actuellement l'importance de la population de certaines régions, ne puissent en aucun cas donner prétexte à des majorations illégitimes des prix, notamment sur les produits de consommation courante et sur l'essence tourisme.

Contravention

Pour défaut de plaque de contrôle à sa bicyclette, contravention a été dressée à M. Pierre Granier, de Castelnau-Montratrier.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 30 AOUT — SAMEDI 2 DIMANCHE 3 SEPTEMBRE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

UN PROGRAMME COMPLET
Sacha GUITRY, Jacqueline DELUBAC

DANS

Mon père avait raison

le chef-d'œuvre de Sacha Guitry

EN COMPLEMENT :

Le saut de la mort

Production de grande classe qui révélera les curieux dessous des coulisses du Music-Hall.

SYNDICAT DES VIGNERONS

M. le président du Syndicat des Vignerons du Lot adresse la lettre suivante à ses adhérents :

« Le Service du Trafic de la Société Nationale des Chemins de fer pense qu'il y aurait intérêt à convoier les viticulteurs à une visite de quelques caves coopératives dont le principe serait susceptible d'adaptation au Lot. Il proposerait au Service Central d'organiser en notre faveur un voyage d'études au moment des vendanges prochaines en Gironde.

« En vue de mettre au point cette mission, en accord avec la Direction des Services Agricoles du Lot, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Syndicat des Vignerons, le vendredi 1^{er} septembre, à 14 heures, à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

« Outre cette question, nous aurons à nous occuper du contrôle de l'appellation d'origine « vin de Cahors ».

« Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués. — Le président : Lugan Adrien.

« P.S. : Veuillez convoier à cette réunion les personnes intéressées et sympathisantes des questions viticoles de votre entourage. »

RECEVEUR SPÉCIAL DES HOSPICES

Le poste de receveur spécial des hospices d'Agen est vacant depuis le 26 juillet 1939 à la suite du décès de son titulaire.

La Commission administrative des Hospices, dans sa séance du 7 août 1939, a décidé que les candidats à cet emploi, remplissant les conditions prévues par l'article II du décret du 29 décembre 1937, fixant le statut des receveurs spéciaux, pourront adresser leur candidature, avec toutes pièces à l'appui, avant le 15 septembre 1939, à l'adresse de M. le Président de la Commission administrative des Hospices d'Agen, secrétariat des Hospices, avenue de Layrac, Agen.

LE PRIX DU BLÉ DE LA RÉCOLTE 1939 EST FIXÉ À 197 FR. 50.

Paris, 26 août. — Le conseil central de l'Office du blé s'est réuni aujourd'hui en vue de déterminer le prix du blé de la récolte 1939. Après avoir examiné les indices concurrents à la fixation du prix, le conseil, compte tenu du taux moyen de la taxe permanente dépressive, dite « Taxe Blanchet », et du montant des avantages résultant des articles 3 et 4 du décret du 29 juillet 1939, a établi à 197 fr. 50 le prix du blé à la production.

Il y a lieu de rappeler que les producteurs vendant plus de 100 quintaux de blé sont astreints à une taxe à la production, qui est fixée à 2 francs par quintal, pour la tranche de 101 à 400 quintaux ; à 4 francs par quintal, pour la tranche de 401 à 1.000 quintaux et à 6 francs par quintal pour les quantités au-delà de 1.000 quintaux.

Enfin, le conseil central aura à fixer, avant le 1^{er} novembre 1939, l'importance du prélèvement en nature prévu par le décret-loi du 29 juillet 1939. Le prix de 197 fr. 50 ne s'appliquera donc au blé livré aux organismes stockeurs, qu'après déduction des quantités qui feront l'objet dudit prélèvement. Ce dernier pourra être compensé par la livraison gratuite aux producteurs d'une certaine quantité de blé dénaturé, qui sera fixée par le conseil central en même temps que l'importance du prélèvement avant le 1^{er} novembre 1939.

Démembrement des étrangers

Le décret du 20 juillet 1939 a prescrit que les étrangers sans nationalité, âgés de 20 à 48 ans, et les autres étrangers du sexe masculin, âgés de 20 à 27 ans, bénéficiaires du droit d'asile, seront dénombrés, avant le 1^{er} septembre 1939.

En conséquence, tout étranger qui, appartenant à ces catégories, prétend être réfugié et a l'intention de prolonger son séjour en territoire français, doit se rendre au commissariat ou, à défaut de commissariat, à la mairie du lieu de sa résidence, où sa situation sera examinée et, au besoin, régularisée.

Toutefois, les étrangers déjà recensés en vertu de la loi sur le recrutement de l'armée, échappent à ce dénombrement. Les autres étrangers qui, dans le vingt jours, ne se seront pas présentés dans les conditions indiquées plus haut, ne pourront plus se prévaloir de la qualité de réfugié.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (1^{er})

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES À UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot)

Propriétaire

Téléphone

ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

LES CADETS DU QUERCY A CAHORS

En raison des circonstances actuelles, sont ajournées les fêtes populaires qu'organisaient, à Cahors et dans l'arrondissement, pour les 1^{er} et 2 septembre, les « Cadets du Quercy », en collaboration cordiale avec « La Diane » et avec le précieux concours de l'Orphéon et de l'Avenir Cadurcien.

Engagement à titre civil

La préfecture nous communique :

Aux termes de la loi du 11 juillet 1938 et du décret du 5 janvier 1939 relatifs aux engagements à titre civil dans les Administrations, Services publics et Etablissements travaillant pour la Défense Nationale, des engagements peuvent être souscrits au titre des emplois suivants :

1^o Usines à gaz : Chauffeurs de fours, ouvriers spécialisés, manœuvres, conducteurs de véhicules.

2^o P.T.T. : Monteurs, agents des lignes, conducteurs poids lourds et tourisme (S.T.A.P.O., poste automobile rurale), conducteurs transports en commun.

3^o Hôpitaux, sanatorium des P.T.T., asile de Leyme : Infirmiers et infirmières.

Les émigrés italiens en Tarn-et-Garonne

La Fédération de Tarn-et-Garonne des immigrés italiens de l'Union populaire italienne ont confirmé dimanche leur précédent engagement de défendre la France. Ils estiment que la défense de la démocratie s'identifie avec la défense des véritables intérêts de l'Italie et renouellent du profond de leur cœur leur amitié au peuple français.

La section de Bordeaux de l'Union populaire italienne, réunie également dimanche matin, a pris à l'unanimité un engagement semblable.

La franchise postale pour les mobilisés

L'administration des postes fait connaître qu'un arrêté ministériel vient de rendre immédiatement applicables les dispositions du décret du 18 avril 1939. En conséquence :

1^o Sont admises à circuler en franchise, par la poste, les lettres simples, c'est-à-dire ne pesant pas plus de 20 grammes, provenant ou à l'adresse des militaires et marins faisant partie des armées de terre, de l'air et de mer, en campagne ou rappelés exceptionnellement sous les drapeaux.

2^o Les mandats-poste dont le montant ne dépasse pas 100 francs, adressés aux militaires et marins désignés ci-dessus ou expédiés par ces derniers, sont exempts du droit.

SUPPRESSION DE L'OUVERTURE DE LA CHASSE

En raison des événements actuels, l'ouverture de la chasse est suspendue jusqu'à nouvel ordre sur toute l'étendue du territoire.

Avis aux infirmières et assistantes sociales

Le ministère de la santé publique communique :

Les infirmières et assistantes sociales, de toutes catégories, diplômées de l'Etat, qui désiraient se mettre à la disposition des services publics en vue de pourvoir aux besoins éventuels de leurs organisations sanitaires et sociales, sont priées d'adresser leur demande au ministère de la santé publique : service central des infirmières, 18, rue de Tilsitt, à Paris, en y joignant tous renseignements sur leurs titres et qualités et en indiquant, s'il y a lieu, le ou les départements où elles désireraient servir.

Pour accélérer

le paiement des allocations militaires

M. Marc Rucart, ministre de la santé publique, vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les inviter à remettre immédiatement en vigueur les instructions données en septembre et en mars dernier concernant les allocations militaires. Ces instructions prévoient une procédure simplifiée d'admission et le paiement rapide des allocations.

Par ailleurs, les familles des militaires rappelés, qui ont touché régulièrement des allocations en septembre dernier, n'auront pas à former une nouvelle demande.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 14 au 19 août 1939 a été la suivante :

Nombre de placements locaux : 3 hommes.

Interlocaux : 4 hommes, 5 femmes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 13 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru durant la semaine dernière 13 chômeurs. »

A l'occasion

de la 4^e FOIRE-EXPOSITION

qui doit avoir lieu à Figeac du 10 au 17 septembre, la Société Nationale des Chemins de fer français délivrera, les 10, 15 et 17 septembre, pour Figeac, au départ des gares situées sur les sections de lignes de :

Tessonnères à Capdenac ; Cahors à Capdenac ; Rodez à Capdenac ; Brive à Figeac ; Murat (Cantal) à Figeac ; Souillac à Aurillac, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif, en 3^e classe, valables jusqu'au lendemain du jour de la délivrance dans les trains partant de avant midi, sans faculté de prolongation. Renseignez-vous dans les gares.

CAHORS

COMME IL Y A 11 MOIS !...

Comme tous les ans, en juillet et août, Cahors présentait, cette année, une animation joyeuse, provoquée par l'arrivée d'autos, de cars, d'autobus, amenant de nombreux groupes de touristes.

La sérénité, la confiance, la gaieté régnaient ; magasins, hôtels, cafés, recevaient une clientèle particulièrement appréciée.

Et tout à coup, à la joie générale, a succédé l'anxiété. Les touristes sont partis, mais dans les rues de la ville, il y a encore plus d'animation. Les cars, les camions, les trains arrivent archicombles et déversent des hommes de tous âges qui se rendent à la caserne.

C'est comme il y a exactement 11 mois, comme le 24 septembre 1938 : c'est la mobilisation, encore partielle, mais qui provoque une angoisse bien justifiée.

Ei cependant, tous ces hommes, d'aucuns même qui ont fait la guerre dernière, parcourent les rues, troublés, certes, par une émotion qu'ils ne cachent pas et qui est faite d'anxiété et de résolution.

Chaque jour amène un contingent de mobilisés, mais depuis lundi, des départ ont également lieu...

Bien que l'animation soit grande, en ville, le calme règne. La population accomplit sa tâche quotidienne, puis attend et écoute les diverses nouvelles qui lui sont transmises par la radio, les commente sans passion et... espère !

MORT DE M. DAYMARD

Nous apprenons, avec un vif sentiment de regret, la mort de M. Joseph Daymard, décédé à Toulouse, à l'âge de 93 ans.

Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, ancien directeur du Crédit Foncier à Cahors, président de la Société littéraire, scientifique et artistique du Lot, M. Joseph Daymard fut aussi, durant plusieurs années, conseiller municipal de Cahors.

C'était un homme plein de bonté, un esprit cultivé qui s'intéressait avec ferveur à tout le mouvement intellectuel et qui s'adonnait particulièrement à tout ce qui touchait Cahors et le Quercy. Il a publié un livre, « Le vieux Cahors », que l'on consulte toujours avec fruit et qui est un répertoire ingénieusement ordonné des richesses historiques et documentaires de l'ancienne capitale du Quercy.

Nous saluons respectueusement la mémoire de cet homme de bien, de ce Quercynois fervent et que le Journal du Lot compte parmi ses fidèles amis.

Nous adressons à Mme Veuve Lasserre, à Mlle Madeleine Lasserre, à M. René Lasserre, et à tous les membres de la famille en deuil, nos bien sincères condoléances.

Cérémonie pour la paix

On nous prie d'insérer :

Sur le désir de Monseigneur l'Evêque aura lieu mardi soir, à 20 h. 15, à la cathédrale, une cérémonie de prières en faveur de la paix.

Toute la population cadurcienne y est invitée.

Monseigneur l'Evêque présidera et prendra la parole.

Hyménée

Nous avons appris avec plaisir que le 19 août a été célébré, à Pau, le mariage de M. Raoul Franqueville, sous-lieutenant au 9^e régiment de tirailleurs algériens, petit-fils de Mme et M. Dou, ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Lot en retraite, fils de Mme Franqueville, avec Mlle Christiane Brunel, fille de Mme et M. Brunel, d'Amiens.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Médaille d'honneur communale

La médaille d'honneur communale (vermeil) est décernée à M. Victor Prat, à Gourdon ; la médaille d'honneur (argent), à MM. Germain Cosoul, à Prayssac, David Vayssac, à Issepts et Georges Bonaure, à Vers. Nos félicitations.

Consulat du Brésil

Le Consul du Brésil à Bordeaux prie tous les Brésiliens résidant dans le Lot de faire parvenir leurs adresses d'urgence au Consulat du Brésil, 15, Allées de Chartres, à Bordeaux.

Adjudication du chauffage central Lycée Clément-Marot

En raison des événements actuels, l'adjudication du chauffage central pour le Lycée de jeunes filles est reportée à une date ultérieure.

Election ajournée

En raison des événements, l'élection au Conseil d'arrondissement qui devait avoir lieu dimanche, 27 août, dans le canton de St-Céré, pour pourvoir au remplacement de M. Castané, décédé, a été ajournée.

Infanterie

Le élèves de l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr, Lucie Jorna, Moignard, Genin, Videment, de la promotion 1937-1939, qui ont satisfait aux examens de ladite Ecole sont nommés sous-lieutenants et affectés à la 17^e région.

Naturalisations

Sont naturalisés français : Cargnelli (Léonardo), cultivateur, né à Gémona (Italie), et Marehesini (Maria-Emiliana), sa femme, née le 6 octobre 1896 à San-Biaggio (Italie), demeurant à Montcuq (Lot).

Ecole de gendarmerie

MM. Sourgnac et Touya, de la 17^e région, sont admis à l'Ecole d'application de gendarmerie à Versailles.

Gendarmerie

M. Lacage, élève de l'Ecole de gendarmerie de Versailles, est nommé dans la gendarmerie au grade de sous-lieutenant et affecté à la 17^e région.

Réserve

Par décision du 25 août, les officiers de réserve du service de santé dont les noms suivent sont placés dans la position « hors cadre » et affectés à la 17^e région :

MM. Lascoux, médecin-capitaine ; Durban, commandant d'administration ; Amoureux, Coquil, Poux, capitaines d'administration ; Szar et Vialas, lieutenants d'administration.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience de vacation du 26 août

Vol. — Le nommé René Azéma, 20 ans, domicilié à Toulouse, était employé chez M. Cabessut, entrepreneur de travaux publics à Cahors. Profitant d'un moment d'inattention de son patron, Azéma déroba un portefeuille contenant 300 francs déposés dans un vêtement accroché par M. Cabessut à un buisson, à proximité du chantier. Arrêté, Azéma a fait des aveux complets. Il est condamné à 15 jours de prison.

Prestation de serment. — Au cours de l'audience, le tribunal reçoit la prestation de serment de M. François Vaux, de Gagnac, nommé surnuméraire de l'Enregistrement.

En sautant un mur

M. Robert Nazat, ingénieur-agronome du génie rural de Bordeaux, en franchissant un petit mur au cours de l'étude qu'il faisait d'un chemin rural de Cayssalié, près de Cahus, tomba malencontreusement et a été blessé assez sérieusement. On espère, toutefois, que son état n'aura pas de suite grave.

Un de moins !

M. Rivière, de Tour-de-Faure, a abattu, dans la journée de mardi, un gros renard dans les bois de l'Escabasse (commune de Tour-de-Faure). Félicitations.

Entre co-locataires

Mme veuve David, demeurant rue des Trois-Baudous, a porté plainte contre ses co-locataires, Mme et M. Restes, pour violences. Elle a fourni un certificat médical constatant des contusions. La police a ouvert une enquête.

Brutalité

An cours d'une discussion, le nommé Pijalon, demeurant à St-Michel-Loubéjou, a jeté à terre par un violent coup de poing M. Nisson, boucher à St-Céré qui a été gravement blessé. Plainte a été portée par M. Nisson.

Auto contre auto

A l'angle de la rue Victor-Hugo et du Boulevard Gambetta, une auto conduite par Mme Cassan, d'Albi, est entrée en collision avec l'auto pilotée par M. D..., demeurant place St-Laurent, à Cahors.

Il n'y a eu que des dégâts matériels qui ont été constatés par M^{rs} Chabal et Boyer.

Camion contre moto

Dimanche, vers 18 heures 30, un camion, conduit par M. Poux, de Toulouse, a heurté, place Clément-Marot, une moto pilotée par M. Lacavalerie, de Labastide-Marnhac.

M. Lacavalerie a été blessé à un pied ; quant à la moto, elle a été complètement démolie.

Arrondissement de Cahors

Caillac

Fête locale retardée. — Notre fête locale qui devait avoir lieu les 26, 27 et 28 août a été reportée à une date ultérieure en raison de la situation internationale actuelle.

Castelnau-Montratrier

Nos marchés aux chasselas. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Luzech

Syndicat des Vignerons. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Nuzéjols

Animaux nuisibles. — M. Montavon a abattu un blaireau dans les bois de Nuzéjols.

St-Géry

Accident. — M. Lacroix Alexandre, cultivateur aux Mazuts, près Pasturat, conduisait le lieu de la machine à dépiquer dans la route accidentée de Pasturat lorsque, par suite d'un brusque écart du cheval, le conducteur fut projeté à terre et gravement blessé par une des roues de l'appareil qui lui passa sur le corps.

Le blessé fut immédiatement transporté à l'hôpital de Cahors.

St-Géry

Dans le palmarès du concours des chiens, à Caussade, le 7 avril 1939, nous relevons les sujets ci-après :

Setters Laverack, femelles, 1^{er} prix : Iba à M. Annès à St-Géry. — Cockers Springers, femelles, 2^e prix : Ritta à M. Alabert à Cahors. — Chiens d'arrêt, poil ras, prix d'ensemble, Kika et ses filles, Nénette, Miss, Tosca à M. Andrieu à Arcambal. — Bleus d'Auvergne, 2^e prix à M. Bonnet à Montfaucon. — Loulous, 1^{er} prix : Joujou à M. Navet à Cahors. — Fox, femelles, 1^{er} prix : Miss à Mlle Planchon à Limogne. — Bergers Kabyles, 1^{er} prix : Kouskouss à M. Popovitch à Cahors.

Goujounac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Antoine Maurel, décédé à l'âge de 70 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Le grand banquet du 10 septembre.

— A l'occasion de l'inauguration de la III^e foire-exposition de Figeac, de l'inauguration officielle de l'hôtel des postes et de l'école publique des filles, le Comité de la foire-exposition organise, pour le dimanche 10 septembre 1939, à 12 h. 30, un grand banquet, placé sous la présidence d'honneur de M. Edouard Daladier, président du Conseil et la présidence effective de MM. de Monzie, député de Figeac, ministre des Travaux Publics ; Queuille, ministre de l'Agriculture ; Jules Julien, ministre des P.T.T. ; Pomaret, ministre du Travail ; Loubet, sénateur du Lot, maire de Figeac.

Tous les républicains sont cordialement invités à y assister.

Le prix du banquet a été fixé à trente francs.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 3 septembre inclus, dernier délai, soit au secrétariat de la mairie de Figeac, soit par M. Grané Georges, 1, boulevard Wilson, à Figeac, commissaire

Cahus

Nécrologie. — Jeudi ont été célébrées les douloureuses obsèques de Mme veuve Grange, âgée de 67 ans, domiciliée au village de Laponchie de notre commune. Brusquement et sans que rien ne l'eût laissé prévoir, elle fut saisie mardi matin d'un violent malaise. Deux heures plus tard, elle rendit le dernier soupir entre les bras de son fils et de sa belle-fille en congé depuis quelques jours auprès d'elle.

Un grand nombre d'amis de la famille l'ont accompagnée à sa dernière demeure.

A sa mère sur qui pèsent 93 années, à Mme et M. Grange, ses enfants, et à toute la famille, nous présentons nos condoléances attristées.

Cajarc

Concours de pêche. — En raison des circonstances actuelles, le concours de pêche qui devait avoir lieu à Cajarc dimanche 27 août, est renvoyé à une date ultérieure.

Lacapelle-Marival

Foire. — Notre foire n'a pas été très importante par suite de la moisson de l'avoine retardée par le mauvais temps. Principaux cours pratiqués :

Gros bétail : bœufs de travail, 5.800 à 7.200 fr. ; un peu plus jeunes, 4.900 à 5.600 fr. ; beaucoup plus jeunes, 3.800 à 4.800 fr. ; gros doublons, 3.000 à 3.600 fr. ; bourrelets d'Auvergne, 2.500 à 2.900 fr. ; vaches de travail ou de lait, 4.200 à 5.200 fr. ; grosses doublons, 3.800 à 4.000 fr. ; bourrelets d'Auvergne, 2.000 à 2.600 fr. le tout la paire.

Veaux de boucherie, 8.50 à 10 fr. 50 ; quelques extras ont valu 11 et 11 fr. 50. le tout le kilo ; porcelets, 240 à 310 fr. pièce, suivant grosseur, âge et qualité.

Place de la halle : poulets, 8.50 à 9 fr. ; poules et coqs, 6.50 à 7 fr. ; canards, 5.75 à 6 fr. ; lapins domestiques, 3 et 3 fr. 25, le tout le demi-kilo ; petits canards, 9 et 10 fr. ; oisons, 42 à 46 fr. ; dindonneaux, 34 à 40 fr. ; le tout la pièce ; pigeons, 6 à 14 fr. la paire ; œufs, 5 et 5 fr. 50 la douzaine.

Tendance à la baisse sur tous les marchés, peu d'inventures, sauf bœufs dits charcutiers et sur les porcelets.

Prochaine et importante foire le 8 septembre.

Latronnière

Les obsèques de M. Fau, juge de paix honoraire. — Elles se déroulent, imposantes, dans la matinée du 23, au milieu d'une assistance très nombreuse, venue des divers points du canton et même de plus loin.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Fau, frère du défunt, et par ses neveux, MM. les docteurs Boudou et Fricou, et M. Amadié.

Au cimetière, avant la descente de la bière dans le caveau familial où repose depuis longtemps déjà la digne compagne de M. Fau, notre jeune et sympathique juge de paix M. Bisselle prononça l'éloge funèbre du défunt qui, né le 9 décembre 1851 dans la commune de Latronnière, y termina sa vie dans une paisible retraite, entouré de la vénération de tous et des soins les plus tendres et les plus délicats de sa chère fille, Mlle Fau.

Tout à tour instituteur, officier ministériel et magistrat cantonal, M. Fau, nature d'élite, ayant au cœur la passion du bien, accomplit ses diverses fonctions avec une intelligence, un scrupule et un zèle des plus louables. Ce fut un parfait honnête homme qu'animait une foi robuste puisée au sein de sa famille. Son souvenir sera pieusement conservé.

Concours agricole cantonal. — Ce concours, dû aux fructueuses démarches de notre si dévoué conseiller général, M. le docteur Boudou, aura lieu à Latronnière le 11 septembre prochain, jour de foire.

D'après les nouvelles qui nous parviennent des différents points du canton, ce concours aura un plein succès. Alléchés par les prix plus que coquets dont il est doté, nos éleveurs y conduiront de nombreux et beaux animaux des espèces bovine, ovine et

porcine. Le jury n'aura que l'embaras du choix pour attribuer les superbes primes aux exposants.

Laval-de-Cère

Décédé des suites d'une piqûre de frelon. — Samedi matin, Gabriel Vaur, d'Escurieu-Neuve, fut piqué au coude par un frelon. Une enflure grave s'ensuivit et quelques heures plus tard, malgré tous les soins les plus énergiques, il décédait un peu avant midi.

Ce jeune homme était âgé de 29 ans. Sa mort tragique a vivement ému la population de Laval-de-Cère.

A ses parents attristés, à toute sa famille, nous adressons nos condoléances très attristées.

En sautant un mur. — Vendredi après-midi, M. Robert Nazat, ingénieur agronome du Génie rural de Bordeaux, chûta malencontreusement en franchissant un petit mur au cours de l'étude qu'il faisait d'un chemin rural en projet : Laval-de-Cère-Les Saules par Cayssialier.

M. le docteur Ascherchez, à qui il fut conduit, diagnostiqua une déchirure musculaire et lui prodigua ses soins dévoués. Nous souhaitons à M. Nazat une prompte guérison.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire. — Voici les cours moyens pratiqués à la foire du 26 août :

Bœufs de boucherie, de 260 à 280 fr. les 50 kilos ; quelques rares extras à 300 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, de 250 à 300 fr. les 50 kilos.

Moutons de boucherie, de 4 à 5 fr. ; agneaux de boucherie, de 6 à 7 fr. le tout le kilo.

Porcs de charcuterie, de 440 à 475 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 250 à 300 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; poulets de grain, de 6 à 7 fr. ; poules, canards, dindes, de 5 à 6 fr. ; lapins domestiques, de 2.50 à 3 fr. ; le tout la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; pigeonneaux, de 10 à 12 fr. la paire ; oisons pour l'élevage, de 70 à 80 fr. la paire ; canetons, de 25 à 35 fr. la paire ; agneau, 53 fr. le sac de 80 livres ; maïs, 34 fr. le quateron de 30 litres ; pommes de terre, de 1 fr. à 1 fr. 25 le kilo ; pêches, de 2 à 2 fr. 50 la livre ; tomates, 2 fr. le kilo ; haricots verts, 1 fr. la livre ; melons, de 3 à 5 fr. l'un.

Prochaine foire, 23 septembre (samedi après le 18 septembre).

Gramat

Concours de la race ovine. — Malgré la gravité des événements, ce concours a été très important et a obtenu un succès sans précédent, tant par la qualité que par la quantité des sujets amenés.

Plusieurs animaux ayant une certaine équivalence dans la conformation et leur venue, les experts chargés du classement étaient parfois embarrassés pour l'attribution des prix.

Notre distingué président des Services agricoles a, avec son aisance habituelle, adressé de chaleureux remerciements aux éleveurs pour le succès obtenu dans l'amélioration constante de la race pour l'état satisfaisant d'entretien des animaux.

Depuis plusieurs années, nos éleveurs caussétiens ont pu apprécier les grandes qualités professionnelles du sympathique et dévoué directeur des Services agricoles ; aussi, tous nos éleveurs sont unanimes à lui accorder leur entière confiance. Ils mettront certainement en pratique ses précieux avis dans leur intérêt personnel d'abord ensuite ils seront plus heureux de lui prouver une fois de plus, leur profond attachement et leur respectueuse estime.

Dégagnac

Conseil municipal. — La dernière séance du conseil municipal a été presque entièrement consacrée au budget.

Les dépenses pour l'exercice 1938 sont fixées à 50.778 fr. 75 et les recettes à 161.183 fr. 35.

L'excédent des recettes se chiffre par 110.404 fr. 39. Il sera reporté au budget supplémentaire de 1939.

En ce qui concerne le service des chemins vicinaux pour 1940, le conseil vota l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits conformément aux indications des tableaux présentés par les ingénieurs des ponts et chaussées, soit 0 fr. 05 pour les chemins vicinaux de toute catégorie, soit 543 fr. et trois journées de prestation 24.603 fr. Au total : 25.146 francs.

Pour 1940, la taxe des prestations est remplacée par la taxe vicinale. Avant de se séparer, les édiles municipaux examinèrent les demandes d'assistance médicale gratuite, d'assistance aux femmes en couches et aux vieillards infirmes et incurables.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort du jeune fils de M. Marinesque, entrepreneur de maçonnerie à Dégagnac. Nous adressons à M. et Mme Marinesque, à la famille, nos sincères condoléances.

Rocamadour

Loterie. — Résultats de la tombola tirée le 19 août 1939 à Rocamadour :

Numéros gagnants : Les numéros finissant par 54, 35, 23, 74 : les numéros finissant par 509, 849, 466, 864, 847, 651, 870, 824, 317, 916, 985, 267, 897, 156, 085, 846, 910, 565, 819, 071, 459, 536, 989, 948, 741, 304, 821, 342, 103, 181, 835, 196.

Les numéros : 3.383, 1.004, 3.639, 952, 207, 3.219, 3.916, 202, 1.422, 2.087, 2.387, 1.159, 3.414, 3.595, 846, 2.360, 854, 3.279, 1.767, 2.146, 2.766, 1.647, 396, 626, 16, 97, 1.981, 3.556, 2.521, 517, 3.823, 2.036, 1.804, 3.519, 367, 160, 1.931, 3.248, 900, 2.685, 1.055, 720, 187, 947, 922, 3.485, 3.262, 1.597, 2.994, 2.256, 1.112, 2.610, 3.686, 377, 834, 1.148, 3.027, 2.609, 1.763, 585, 2.443, 3.717.

Les lots pourront être retirés sur justification des billets gagnants tout les jours, sauf le dimanche, de 17 heures à 19 heures, à la permanence du Parti Social Français, 2, rue J.-B. Delpech.

Souillac

Marché du 25 août. — Principaux cours pratiqués :

Poules, coqs et canards, 7 fr. ; poulets de grains, 7.50 à 8 fr. ; dindes, 6 fr. 50 ; pintades, 8 fr. ; lapins domestiques, 3.50 à 4 fr., le tout le demi-kilo.

Pigeons communs, 5 à 6 fr. ; de grosses espèces, 15 à 16 fr. le couple.

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Armand Castagné, négociant à Souillac, avec Mlle Marthe Artell, domiciliée également à Souillac.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Thédirac

La foire annuelle. — Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, 4 à 4 fr. 50 le kilo ; vaches de boucherie, 3 fr. 50 ; bœufs de travail, jusqu'à 9.000 fr. ; doublons, 3.500 à 4.500 fr. ; bourrelets, 2.500 à 3.500 fr. ; veaux de lait, 8 à 9 fr. le kilo.

Moutons d'élevage, 140 à 180 fr. pièce ; moutons de boucherie, 5 à 5 fr. 50 ; agneaux, 6 fr. 50 le kilo, poids vif.

Porcelets, 200 à 250 fr. pièce ; porcs à engraisser jusqu'à 900 fr. les 100 kilos.

Marché à la volaille : Poulets, 7 fr. 50 ; poules, 7 fr. ; lapins, 3 fr. 50 ; dindons, 5 fr. ; dindes, 6 fr. le demi-kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine ; pigeons, 12 fr. la paire.

Fête ajournée. — Notre fête locale, qui devait avoir lieu les 26, 27 et 28 août, a été reportée à une date ultérieure, en raison de la situation internationale actuelle.

RENSEIGNEMENTS

LA TAXE DE COMPENSATION FAMILIALE

L'annonce de l'institution, par le décret-loi du 29 juillet, d'une taxe dite « de compensation familiale », a inspiré à bon nombre de personnes la crainte qu'il ne s'agit d'une pénalité infligée aux célibataires, hommes

et femmes, dont beaucoup ne sont pas responsables de leur célibat, ou qui même ne sont restés célibataires que par devoir, notamment pour raison de santé.

Tel n'est aucunement le cas. C'est l'ancienne surtaxe des célibataires, supprimée par le décret-loi, qui avait le caractère d'une pénalité, car elle ne frappait les célibataires qu'à partir de 30 ans, comme s'il était irrépréhensible pour tout individu de ne pas être marié à cet âge. La taxe de compensation familiale, qui la remplace, ne peut encourir ce reproche ; en effet, elle atteint indistinctement tout individu assujéti à l'impôt général sur le revenu, quel que soit son âge et son sexe ; un orphelin de 2 ans la paiera, s'il est riche, tout comme un célibataire de 35 ans, et ce sera justice : à revenu égal, l'enfant a des besoins moins grands que celui de l'adulte, donc une faculté contributive plus grande, et tous deux ont une faculté contributive beaucoup plus élevée qu'un chef de famille disposant de ressources équivalentes aux leurs.

Une femme célibataire ne paiera pas de taxe de compensation, si elle n'a pas 10.000 francs de revenu net, puisqu'elle ne sera pas assujéti à l'impôt général ; si elle a un revenu net de 20.000 francs, elle paiera 300 francs de taxe de compensation ; pour 40.000 francs de revenu net, 900 francs. Que sont ces sommes en comparaison de ce que l'entretien d'un enfant coûte à une veuve ayant les mêmes ressources ? Et si cette célibataire dispose, pour ses seuls besoins, de 60.000 francs par an, est-il exagéré qu'elle paye 1.800 francs pour permettre à l'Etat de venir en aide à des mères de famille nombreuse ?

La nouvelle taxe atteindra, avec les célibataires, les ménages sans enfants, car eux aussi ont, à revenu égal, une capacité contributive très supérieure à celle des Français chargés de famille, mais le taux sera, pour eux, inférieur d'un tiers à ce qu'il est pour les célibataires.

Enfin, une anomalie que comportait l'ancienne taxe disparaît avec la nouvelle : il suffisait à un contribuable d'avoir eu un enfant né viable, fût-il décédé deux jours après sa naissance, pour être dispensé de la taxe durant toute son existence. Dorénavant, seront seuls dispensés les contribuables ayant élevé un enfant jusqu'à l'âge de 16 ans ; pour eux seuls, en effet, on peut estimer que les sacrifices qu'ils ont consentis pour élever cet enfant les ont empêchés de faire des économies sérieuses, ce qui a réduit leur faculté contributive.

La taxe de compensation familiale n'est donc qu'une mesure équitable de prérogative fiscale, et l'on ne saurait nier que, même après sa mise en vigueur, les chefs de famille paieront beaucoup plus d'impôts directs ou indirects, en égard à leur faculté contributive, que les Français sans enfants.

— (Communiqué par l'Alliance Nationale).

Dernière heure

Crise ministérielle au Japon

De Tokio. — Le Cabinet de Tokio a démissionné et la cause unique de cette démission est la signature de l'accord germano-soviétique. Le général Abe a été chargé de former le nouveau ministère.

Chalutiers français arraisonnés par la flotte allemande

De Lille. — La plupart des patrons de chalutiers rentrés au port de Boulogne ont déclaré que certains d'entre ces bateaux de pêche durent subir un arraisonnement en mer du Nord de la part de la flotte allemande de surveillance.

La frontière est fermée à Strasbourg

De Strasbourg. — La frontière franco-allemande a été fermée à Strasbourg, lundi matin. Le seul trafic qui subsiste est celui des frontaliers de Kehl qui restent à leur foyer

et des touristes allemands rejoignant leur pays. On ne signale aucun incident.

Mobilisation en Suisse

De Berne. — Par décision du Conseil fédéral suisse, les troupes de couverture ont été appelées sous les armes.

Le général Franco n'ira pas en Italie

Cité du Vatican. — On apprend que l'audience qui devait être accordée par le pape au général Franco, lors de sa visite en Italie, à la fin du mois de septembre, a été supprimée. On déduit de cette nouvelle que le général Franco aurait renoncé à se rendre à Rome, où il devait être reçu par Mussolini.

L'Amérique du Sud nous envoie des volontaires

De Montevideo. — Le Consulat de France a, actuellement, à enregistrer de nombreuses demandes de volontaires uruguayens et étrangers, demandant à s'engager dans l'armée française.

EN ALLEMAGNE

Les mesures de rationnement

Berlin, 28 août. — La radio allemande a diffusé aujourd'hui, à plusieurs reprises, une interview du ministre de l'alimentation du Reich, M. Walter Darre, qui s'est efforcé de rassurer la population sur les mesures de rationnement appliquées depuis hier en Allemagne.

Le ministre a fait état des stocks « inépuisables » dont disposerait le Reich en céréales, en pommes de terre et en sucre. Il s'est montré plus réservé quant à la viande et aux graisses.

Selon M. Darre, les Allemands mangent en général trop de viande et de graisse et c'est à un vœu de la population elle-même que répondrait le rationnement des denrées qui vient d'être décidé.

A la question de savoir pourquoi les cartes de rationnement ont été introduites si vite, le ministre a répondu que le Reich avait voulu ainsi « réduire à néant les tentatives des puissances encerclées ».

Restrictions vestimentaires

Le décret d'application de la loi sur l'introduction de cartes précise que, parmi les produits textiles dont l'achat ne peut avoir lieu que sur présentation de la carte figurent : les tissus, linge de lit, de cuisine, les mouchoirs, le linge de corps, bas, chaussettes, habits de travail, vêtements de toutes sortes, articles de tricotage, couvertures de lit et de voyage, gants, cache-nez et articles similaires.

Des exceptions seront faites pour les enfants jusqu'à 3 ans. Pour ces derniers, l'achat des vêtements et du linge n'est pas soumis au système des cartes.

Petites annonces économiques

INDÉFRISABLE sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

ON DEMANDE une fille de salle. S'adresser : Hôtel du Midi, Cahors.

AGENCE IMMOBILIÈRE

ACHAT - VENTE & LOCATION D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE RAPPORT & D'AGRÈMENT ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins Bois - Fonds de Commerce

A.-Cyrille VAISSIÉ

2, Rue du Portail-Alban, 2 CAHORS (Lot)

Cabinet Immobilier

(20^e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS

VENTE ET ACHAT

toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles

ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce

Prêts hypothécaires

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

A l'occasion de la Foire du Pin

qui doit avoir lieu à Agen, le 18 septembre, la Société Nationale des Chemins de fer français délivrera, à cette date, pour Agen, au départ des gares situées sur les sections de lignes de :

Marmande à Montauban ; Penne à Villeneuve-sur-Lot ; Le Buisson à Auch ; Cahors à Monsempron-Libos ; Condom à Port-Sainte-Marie, des *billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif, en 3^e classe*. Valables le jour de la délivrance sans faculté de prolongation.

Renseignez-vous dans les gares.

A l'occasion de la Semaine religieuse des Pèlerinages

qui doit avoir lieu à Rocamadour du 8 au 15 septembre, la Société Nationale des Chemins de fer français délivrera tous les jours, du 8 au 15 septembre, à destination de Rocamadour et au départ des gares situées sur les sections de ligne de :

Tulle à Brive ; Limoges (par Uzerche et par St-Yrieix) à Brive ; St-Denis-près-Martel à Brive ; Périgueux à Brive ; St-Denis-près-Martel à Aurillac ; Capdenac à Aurillac ; Flaujac à Capdenac ; Cahors à Capdenac ; Villefranche-de-Rouergue à Capdenac ; Rodez et Decazeville à Capdenac ; ainsi que les gares de Martel, Souillac et Gourdon, des *billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif, en 3^e classe*. Valables deux jours sans faculté de prolongation.

Renseignez-vous dans les gares.

REMERCIEMENTS

Madame veuve LASSERRE ; Mademoiselle Madeleine LASSERRE ; Monsieur Pierre LASSERRE ; Monsieur et Madame Paul PUJOL, née LASSERRE ; Madame et Monsieur DÉODAT ; les familles BALMARY, LADES, BOUE, AYMOND, LOUBRADOU, FAGET, GUILHAMON, ROQUES, BESSE, COURNOU, BORDERIE, HENRAS, PUJOL, parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Joseph DAYMARD

Ingénieur de l'Ecole centrale de Paris Président d'honneur de la Société littéraire, scientifique et artistique du Lot Chevalier de la Légion d'honneur Officier d'Académie

leur père, grand-père, oncle, grand-oncle, cousin, parent et allié, décédé à l'âge de 93 ans, muni des sacrements de l'Eglise, à Toulouse, 36, rue Valade.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame ROUQUIÉ et leurs filles ; Monsieur et Madame BONDADZ, née ROUQUIÉ ; Monsieur et Madame BONDADZ, née ROUQUIÉ ; Monsieur et Madame PLANACASSAGNE, née ROUQUIÉ ; Monsieur et Madame VAYSSE et leurs fils ; Monsieur et Madame LE GUILLOU et leur fille ; Monsieur et Madame CAUDRON ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur T. ROUQUIÉ

(Cloutier)

leur père, frère et grand-père, décédé à Larroque-des-Arcs le 28 août et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 30 août à 9 heures, à Larroque-des-Arcs.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

PIERRE DHAËL

LES DERNIERS SANGLOTS

Il répondit en essayant de plaisanter :

— Il n'y a pas de quoi, vous savez. Elle insista :

— Je vous ai senti tellement drôle, quand je suis arrivée... Il me semblait que vous alliez m'apprendre quelque chose de grave.

— Mais non !... Le maître d'hôtel venait de déposer sur la table le thé fumant, accompagné de toasts et de crème fraîche. Posément, Raymond commença à beurrer ses tartines.

— Avez-vous fait un bon séjour chez votre tante, Régis ?

— Excellent.

— Vous ne vous êtes pas trop ennuyé chez cette brave marquise ? Ce ne devait pas être folichon.

Il serra les dents.

— Je n'y étais pas seul.

— Qui était là encore ?

— Josiane.

Elle posa brusquement son couteau sur le bord de son assiette.

— Josiane ! dit-elle.

— Oui...

— Pourquoi Josiane ?

Une de ses mains était posée sur le bord de la table. Ses jolis doigts bien soignés, que le rouge sanglant des ongles faisait ressembler à d'adorables petites griffes, se crispèrent sur la nappe et la chiffonnèrent.

Elle répéta :

— Pourquoi Josiane ?

Régis baissa la tête.

— Raymond, fit-il, quand je vous ai dit, tout à l'heure, que je n'avais rien à vous apprendre de sérieux, j'ai menti.

— Menti !...

— Oui... Que voulez-vous. Il faut me pardonner, ne pas m'en tenir rigueur... Ce n'est pas de ma faute.

Elle demanda, un peu sèchement :

— Qu'est-ce qui n'est pas de votre faute ?

— D'avoir manqué de courage pour vous parler comme je le devais.

— Je ne comprends pas ce que vous me dites.

— Vous comprendrez. Vous allez comprendre tout de suite...

« Je vous ai donné rendez-vous ici pour vous parler d'une chose très grave, très sérieuse... d'un événement pénible qui va, probablement, tout changer dans ma vie... Mais quand je vous ai vue entrer, tout à l'heure, si jolie et si fine, si différente des autres, tellement plus délicate... je n'ai plus eu qu'une idée, qu'un désir au fond du cœur : celui de faire du-

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse		(Orsay)		(1)
PARIS (Aust.) d.	21 12 22	50 7 5	» 11 15	Fig.
Brive..... dép.	3 47 8	» 13 54	» 17 12	16
Turenne.....	4 8 22	14 14	» 17 33	18 52
Quatre-Routes.....	4 16 8	30 14 22	» 17 41	19 3
St-Denis-p.-{ arr.	4 23 8	37 14 29	» 17 48	19 15
Martel..... dép.	4 29 8	42 14 33	» 17 52	19 40
Montvalent.....	—	8 55	» 18 5	19 58
Rocamadour.....	4 53 9	12 14 58	» 18 21	20 46
Gramat.....	5 4 9	24 15 8	» 18 32	21 7
Flauiac (halte)...	—	9 36 15 20	» 18 43	» 16
Assier.....	5 23 9	46 15 26	» 18 53	21 42
Le Pournel.....	—	9 55	» 19 2	» 16
FIGEAC..... dép.	5 46 10	31 15 48	7 21 19	22 13
CAPDENAC {ar.	5 55 10	31 15 57	7 28 19	22 26
d.....	6 29 11	14 16 10	» 19 43	» 17
TOULOUSE.....	9 12 15	32 19 13	» 23 23	» 17